

**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SOURCES DE L'ORNE**  
**DEPARTEMENT DE L'ORNE**

**Délibération DEL-2023-12-89**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
 DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



**SÉANCE DU JEUDI 14 DECEMBRE 2023**

Date de convocation :  
8 décembre 2023

L'an deux mil vingt-trois, le quatorze décembre, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle de Surdon (Macé) sous la présidence de M. Jean-Pierre FONTAINE, Président.

Nombre de délégués en exercice :  
42

Présents : MMES BIDAULT Martine, DEBACKER Hélène, GUYOT Jeannine, LECAMUS Florence, LEMOINE Martine, LEROY Pascale, LUBRUN Laurence, MALEWICZ-LABBÉ Marie-Caroline, MESNEL Elisabeth, MEYER Martine, PERSEHAYE Christel, PUITG Reine-Marie, TINOIS Marie-Claude, MM. CHATEL Jacques, CUISINIER Jean-Michel, DUVAL Claude, EGRET Fabrice, FLEURIEL Patrick, FONTAINE Jean-Pierre, GRASLAND Yves, HUGUIN Patrick, LAMBERT Patrick, LE CARVENNEC Eric, LELOUP Christian, MAUSSIRE Jacques, QUELLIER Serge, ROBIEUX Christophe, RENOARD Eric, ROGER Damien, ROLLAND Jean-Pierre, SIX Vincent, TAUPIN Jean-Marie, VINET Paul

Nombre de délégués présents :  
33

Nombre de votants :  
39

Excusés avec pouvoir : Mme LAMBERT Pamela (pouvoir donné à Mme BIDAULT Martine), M. LEROY Michel (pouvoir donné à M. VINET Paul), M. LEVESQUE Michel (pouvoir donné à Mme PUITG Reine-Marie), M. MAACHI Mostefa (pouvoir donné à M. ROBIEUX Christophe), M. SOREL Damien (pouvoir donné à Mme MEYER Martine), M. RICHARD Christian (pouvoir donné à Mme DEBACKER Hélène)

**VOIX POUR** :  
39

Secrétaire de séance : Mme MALEWICZ-LABBÉ Marie-Caroline

**VOIX CONTRE** :  
0

**Objet : Décision modificative n°2  
 Budget annexe Petite Enfance 2023**

**ABSTENTIONS** :  
0

Le Président informe le Conseil Communautaire qu'il convient de prendre une décision modificative pour les raisons suivantes :

**SITUATION A RÉGULARISER**

Le Service de Gestion Comptable de Mortagne nous demande de constituer une provision pour des recettes qui n'ont pas été recouvrées dans le cadre des participations des familles à la crèche. Pour l'année 2023, il nous est demandé de faire une provision de 41,36 €. Cette somme n'est pas disponible au compte 6817 « Dotations aux dépréciations des actifs circulants ».

**SOLUTION PRÉCONISÉE :**

Inscrire la somme au compte 6817 « Dotations aux dépréciations des actifs circulants » et prendre sur le compte 70878 « Remboursements de frais par des tiers ».

## MODIFICATIONS PROPOSÉES :

<b>Dépenses de fonctionnement</b>	
Art 6817 « Dotations aux dépréciations des actifs circulants »	42,00 €
<b>Total Dépenses de fonctionnement</b>	<b>42,00 €</b>

<b>Recettes de fonctionnement</b>	
Art 70878 « Autres produits »	42,00 €
<b>Total Recettes de fonctionnement</b>	<b>42,00 €</b>

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

➤ **DECIDE**, de modifier le budget annexe Petite Enfance suivant les modifications proposées précédemment.

Fait et délibéré les dits jour, mois, an ci-dessus,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jean-Pierre FONTAINE



La secrétaire,  
Marie-Caroline MALEWICZ-LABBÉ